



CTM 30 novembre 2017
Déclaration liminaire



Madame la ministre, mesdames messieurs,

Le président de la république a demandé à un « groupe d'expert » une revue stratégique sur la défense et la sécurité. Le document nous décrit une actualité géostratégique lourde. Des défis importants se posent à la France et à sa défense nationale devant des risques d'escalade : la prolifération sur notre territoire d'attaques terroristes, l'émergence de nouvelles tensions au moyen orient, en Afrique, dans le nord-est du Pacifique, la réalité de tensions aux portes même de l'Union européenne.

Face à ces menaces, notre défense doit apporter des réponses dans 4 domaines : la protection du territoire national, la capacité de répondre à une crise majeure dans notre voisinage, son ascendant sur tout adversaire non étatique, assumer ses responsabilités dans une confrontation avec des acteurs étatiques.

Vous confirmez cette vision en insistant sur la nécessité d'un modèle d'armée complet et équilibré et sur le maintien d'une ambition industrielle.

Quelles conséquences pour notre champ professionnel ?

Ces orientations doivent nous faire nous poser les questions suivantes : quels impacts sur le quotidien des personnels, qu'ils soient dans les services de soutien communs ou spécialisés comme le service de santé des armées, les établissements industriels, la DGA, etc. ? Quelles seront les évolutions sur l'organisation de ces services, leurs missions, leurs moyens, les effectifs et la nature même des emplois ?

Alors, à l'instar des précédentes LPM, nous demandons à être entendus dans le cadre des travaux préparatoires de celle à venir.

Puisque nous parlons d'avenir permettez-nous d'aborder deux secteurs d'activité : le SIAé et le SSA.

Le plan de transformation du MCO industriel de l'aéronautique de défense prévoyait initialement deux étapes :

- Création du SIAé en 2008 pour rationaliser en regroupant les moyens de soutien industriel aéronautique. Rattachement à l'armée de l'air.
- Sortie complète du service industriel de l'environnement étatique afin de dégager une marge de manœuvre totale dans les domaines achats, RH, partenariats, offre, financier...et dégager ainsi l'Etat de la responsabilité industrielle du MCO aéro.

Ce plan s'est grippé au milieu du gué en 2011, Aujourd'hui le SIAé œuvre sans personnalité juridique et dans le cadre de gestion d'un compte de commerce.

En mai 2017 un rapport d'information du Sénat sur les moyens de la défense nationale, pointait du doigt le « point noir » du MCO aéronautique. La Cour des comptes se prononce régulièrement contre le fonctionnement en compte de commerce du SIAé et la Revue Stratégique de défense et sécurité nationale préconise un effort prioritaire sur le maintien en condition opérationnelle des équipements.

Sans doute les déclencheurs pour que vous lanciez une réflexion active sur le MCO aéronautique et par conséquent sur l'évolution possible du statut du SIAé, que vous avez confiée à l'IGA Christian Chabbert.

Les pistes qui semblent ressortir vont du retour en zone budgétaire à la transformation pure et simple en société anonyme, en passant par le maintien en compte de commerce ou par un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Le SGA et l'IGA Chabbert orientent vers une évolution au statut d'EPIC, sous certaines conditions pour Christian Chabbert.

Nous comprenons le besoin d'une réforme du MCO, mais la limiter à un débat sur le statut du SIAé serait passer à côté du véritable enjeu qui dépasse le périmètre du Service Industriel.

Pourquoi subitement un changement de statut du SIAé ? Quels sont les arguments ? Les personnels restent dans l'expectative.

Le comité ministériel d'investissement du 5 décembre devait servir à vous présenter le rapport Chabbert. Or, les fédérations syndicales sont convoquées chez votre conseiller industriel à la veille de ce CMI. Que doit-on en conclure, les dés sont-ils jetés ?

Nous savons que les états-majors des trois armes, non membres du CMI, connaissent déjà les conclusions du rapport « Chabbert ». Il y a un risque, selon nous, que certains officiers supérieurs jouent uniquement leurs cartes personnelles... On entend aussi parler de confier le pilotage de la réforme du MCO à une personnalité indépendante. Dans ce cas, attention à ce qu'elle le soit vraiment. Rappelons-nous qu'un ancien DC de la SIMMAD, aujourd'hui lobbyiste chez un grand industriel de l'aéronautique, voulait mettre les visites d'ATL2 bretonnes chez SABENA.

Pour la CFDT Défense, le statut actuel du SIAé n'est pas, jusqu'à preuve du contraire, un obstacle à la performance du MCO aéro. Et nous pensons que le statut des personnels, fonctionnaires et surtout ouvriers de l'Etat doit impérativement être conservé. Il est le garant de compétences expertes du domaine Aéro. Même le CEMAA estime que pour certaines spécialités « pointues » il faut lutter contre la concurrence du secteur privé qui, évidemment, offre des rémunérations supérieures.

SSA

A l'ordre du jour de ce CTM, le projet d'ordonnance relatif au service de santé des armées et à l'Institution nationale des invalides. La DCSSA a raté une occasion de consulter les OS représentatives au CTR « SANTE », sur le contenu du projet d'ordonnance relatif au service de santé des armées (article 222 de la Loi de modernisation de notre système de santé). Cette ordonnance n'a pas donné l'occasion d'avancer vers des relations sociales marquantes. Si certains éléments vont dans le sens de l'évolution du monde de la santé, cette ordonnance est rendue déséquilibrée par d'autres mesures qui nous semblent dangereuses, en particulier dans les GHT et GCS. Cette ordonnance est dans une dynamique, en dehors des aspects techniques et juridiques pour certains en attente, d'une grande manœuvre sociale RH SSA à terme. Mais qui seront les gagnants-gagnants comme cela avaient été annoncés ? Est-ce que les personnels du SSA sont ou seront bénéficiaires ? Si l'on se réfère à certains articles de cette ordonnance, certainement pas. Pour la CFDT Défense, au-delà de 2025, ces établissements hospitaliers sont voués à peu d'avenir au SSA au regard des performances économiques et optimisations des coûts, facteurs impératifs requis pour Bercy.

Sans transition, des textes sur le statut des ouvriers de l'état sont à l'ordre du jour du CTM. C'est la suite de la réforme voulue par le ministère fin 2016. Quelques avancées, que nous n'avons jamais niées, pour certaines catégories sont déjà actées, d'autres sont à venir. Néanmoins, d'autres catégories comme les GVI, GVII et la majorité des TSO ont été réduits à la portion congrue au regard des compensations à la suppression d'avantages qu'ils détenaient alors comme l'ensemble des ouvriers de l'Etat. Aujourd'hui, nous revendiquons à nouveau qu'un dispositif soit mis en place pour accélérer leur déroulement de carrière.

De nombreux chantiers restent encore à être travaillés avec la DRH-MD notamment celui des Commissions d'avancement (CAO et CATSO). Au vu des premiers éléments en notre possession aujourd'hui, la CFDT-CFTC ne souhaite pas que les CATSO changent de périmètre. Elles fonctionnent bien, elles satisfont a priori tous les acteurs, il nous paraît alors inutile d'en changer le périmètre.

Par ailleurs, nous attendons toujours le taux d'avancement pour l'année 2018.

Concernant la rémunération des agents publics, nous dénonçons les mesures prises par le gouvernement lors du dernier Conseil commun qui conduiront à une année 2018 négative pour l'ensemble de ces agents :

- gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence,
- augmentation de la cotisation « retraite »
- report du calendrier PPCR.

Nous considérons ce report comme une remise en cause de la reconnaissance des qualifications et de l'engagement des agents dans l'exercice quotidien de leurs missions. La nouvelle dégradation du pouvoir d'achat viendra confirmer ce que les fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'Etat mesurent au quotidien dans leurs conditions de vie.

Ce manquement à la parole de l'Etat est un rude coup porté au dialogue social : les mesures PPCR procèdent en effet d'un long processus de concertations puis de négociations même s'il n'a pas débouché sur un accord majoritaire, le précédent Gouvernement avait décidé de sa mise en œuvre, comme la loi l'y autorisait. Ce report de 12 mois est donc inacceptable pour la CFDT et la CFTC.

Et que dire des promesses non tenues par le candidat Macron, je cite: « Nous supprimerons les cotisations salariales maladie et chômage pour les salariés du secteur privé (3,15 points), ce qui augmentera instantanément le salaire net des intéressés. Une mesure équivalente dégagera également du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et les indépendants ». Or, les agents verront au 1er janvier 2018, au mieux une compensation à la hauteur de l'augmentation de la CSG, mais non pérennisée. Nous constatons en l'espèce que les agents publics seront encore une fois victimes du désintérêt qui leur est porté au plus haut niveau. Nous trouvons cela navrant.

CIA

Une communication sur le CIA sera faite à la fin de ce CTM. Même si nous pouvons constater que l'ensemble des agents percevront un CIA à l'exception de 63 agents (vous n'aviez pas l'obligation de définir un taux plancher), bon nombre d'agents ne sont pas satisfaits de leur classement. Nous faisons le même constat que ces derniers et nous dénonçons le système par « quotas ». Nous vous demandons de revoir l'ensemble du processus en conservant un taux plancher ou fixe pour chaque agent abonné au RIFSEEP.

Pour 2018, même si le montant de l'enveloppe a été augmenté de 8,8M€ et s'élèvera à 20,8M€, il n'en demeure pas moins, que ce ministère reste un des moins attractifs de la FPE.

Enfin, pour conclure, nous sommes toujours dans l'attente des taux d'avancement de grade 2018 pour les corps de catégorie C. Ceci renvoie les CAP vers la fin du premier trimestre 2018. C'est inadmissible! Ceci donne l'impression que l'Administration fonctionne comme elle veut sans respecter les droits fondamentaux des agents. Nous demandons aujourd'hui des explications claires sur cette situation intolérable.

Nous vous remercions de votre attention.